

République Française
Département
Loiret
SIRIS AUTRUY/CHARMONT/LEOUVILLE

Extrait du registre
des délibérations du Siris Autruy Charmont Leouville
Séance du 04/04/2019

L'an 2019 et le 4 Avril à 20 heures 30 minutes, les membres du SIRIS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Madame LAROCHE Bernadette Présidente du SIRIS.

Présents : Mme LAROCHE Bernadette, désignée par la Communauté de Communes du Pithiverais, pour la commune d'AUTRUY SUR JUINE, Présidente, Mme GERARD Evelyne, désignée par le Conseil Municipal d'AUTRUY SUR JUINE, M. THOMAS Didier, vice-président, désigné par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de CHARMONT EN BEAUCE, Mme LAROYE Aurélie désignée par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de CHARMONT EN BEAUCE, Mme PETIT Christine, désignée par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de LEOUVILLE,

Excusé(s) : M. BALLOT Joël, désigné par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de LEOUVILLE,

Nombre de membres

- Afférents au Bureau : 6
- En exercice : 5

Date de la convocation : 15/03/2019

Date d'affichage : 15/03/2019

Le compte-rendu de la séance précédente a été lu et adopté.

SOMMAIRE

Autorisation envoi par mail des convocations au conseil du SIRIS
Approbation du compte de gestion 2018
Approbation du compte administratif 2018
Vote du budget 2019
Subvention intervenant théâtre
Affaires diverses

Réf : 2019-02 Autorisation envoi par mail des convocations au conseil du SIRIS

Madame la Présidente rappelle que les convocations aux réunions sont distribuées par voie postale et électronique. La Présidente propose de les dématérialiser complètement, en les envoyant uniquement par mail, quand cela est possible. Le Conseil Syndical, décide d'accepter de recevoir les convocations aux réunions ou divers autres documents par internet ; les délégués syndicaux n'ayant pas de connexion internet recevront le courrier à leur domicile.

À l'unanimité (pour : 5/ contre : 0/ abstention : 0)

Réf : 2019-03 Approbation du compte de gestion 2018

Le bureau du Syndicat Intercommunal Rural d'Intérêt Scolaire d'Autruy/Charmont/Léouville, après avoir entendu les résultats du Compte Administratif 2018,

Et

Compte tenu que le montant des titres recouvrés et des mandats émis en 2018 est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Approuve le Compte de Gestion de l'année 2018 établi par la Trésorerie de Pithiviers

À l'unanimité (pour : 5/ contre : 0/ abstention : 0)

Réf : 2019-04 Approbation du compte administratif 2018

Le bureau du Syndicat Intercommunal Rural d'Intérêt Scolaire d'Autruy/Charmont/Léouville, Après avoir entendu, ce jour, le Compte Administratif 2018, sous la présidence de Monsieur Didier THOMAS, le vice-président,

. Approuve le Compte Administratif 2018 qui présente :

- un excédent de fonctionnement de 55 290.84 €

et

- un déficit d'investissement de 5 931.63 € ;

Restes à réaliser à reporter en 2018 :

- recette: 0 €

- Dépenses: 150.00 €

Décide d'affecter la somme de 6 081.63€ en investissement au compte 1068 et d'affecter à l'excédent de fonctionnement la somme de 49 209 € (compte 002).

À l'unanimité (pour : 5/ contre : 0/ abstention : 0)

Réf : 2019-05 Vote du budget 2019

Le bureau du Syndicat Intercommunal Rural d'Intérêt Scolaire d'Autruy/Charmont/Léouville, après en avoir délibéré, arrête et vote le budget 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 330 323.00 € en section de fonctionnement et à la somme de 102 316.63 € en section d'investissement.

Conformément aux statuts du SIRIS, les dépenses des bâtiments scolaires sont partagées entre les communautés de communes de la Plaine du Nord Loiret et du Pithiverais et les dépenses de la vie scolaire seront partagées entre la communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret et la commune d'Autruy-sur-Juine, de la manière suivante :

. 50 % au prorata de la population légale de chaque commune en vigueur au 1^{er} Janvier ;

. 50 % au prorata de leur effectif scolaire au 1^{er} Janvier de l'exercice considéré.

- Nombre d'élèves au 1er Janvier 2019: 106
Autruy : 63 Charmont : 30 Léouville : 13
- Nombre d'habitants au 1er Janvier 2019 : 1 161
Autruy : 699 Charmont : 379 Léouville : 83

Pour les bâtiments scolaires, le financement de 74 287.00 € sera assuré par un appel de fonds auprès de :

- la **Communauté de Communes du Pithiverais** (pour la commune d'Autruy) à hauteur de **44 438.74 €** (22362.88 € calculé au prorata du nombre d'habitants et 22 075.86 € pour les élèves) ;

- la **Communauté de la Plaine du Nord Loiret : 29 848.26 €** (14 780.62 € pour les habitants et 15067.64 € pour les élèves)

soit une contribution de 31.993 €/habitant et 350.410 €/élève)

Pour les services aux écoles, la somme de 154 626.79 € sera répartie entre :

- la **commune d'Autruy sur Juine pour 92 498.27 €** (46 547.86 € pour les habitants et 45950.41 € pour les élèves) ;
- la **Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret : 62 128.52 €** (30 765.54 € pour les habitants et 31 362.98 € pour les élèves)

Soit une contribution de 66.59€/habitant et 729.37€/élève

Appel de fonds scindés en trois pour la Communauté de Communes du Pithiverais, la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret et la commune d'Autruy-sur-Juine.

À l'unanimité (pour : 5/ contre : 0/ abstention : 0)

réf : 2019-06 Subvention intervenant théâtre

Les élèves de l'école primaire ont bénéficié d'une intervention théâtre animée par Madame VERNEAU Isabelle. Le montant de ces prestations s'élève à 750.00€. Le Conseil Syndical décide à l'unanimité, de prendre en charge le coût de ces services qui s'élèvent à 750.00€. Le montant est inscrit au compte 6574 du budget 2019

À l'unanimité (pour : 5/ contre : 0/ abstention : 0)

Affaires diverses :

- Allergie alimentaire : A partir de la rentrée scolaire de septembre 2019, un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) devra obligatoirement être élaboré pour la prise en compte des allergies alimentaires des enfants.

- Travaux des cours d'école : Un marché public est nécessaire pour la rénovation des cours d'école du SIRIS.

Fin de la séance à 19h30.